

Après la publication du rapport de la Cour des comptes sur « Le logement social face au défi de l'accès des publics modestes et défavorisés », le SNAL prend la parole.

Le mercredi 22 février, la Cour des comptes rendait public son rapport sur le logement social⁽¹⁾. Pascale Poirot, présidente du SNAL – seule organisation professionnelle dédiée exclusivement à l'aménagement et regroupant plus de 300 entreprises – réagit à l'une des idées fortes défendues par la Cour des comptes : le logement social doit être recentré sur les plus démunis.

« Plus de 2 ménages français sur 3 sont aujourd'hui éligibles à un logement social, la demande est trop forte. **Pour désengorger le secteur, il faut le réserver aux plus démunis, mais aussi encourager et aider les locataires qui le peuvent à accéder au logement privé.**

« C'est un moyen efficace d'améliorer la mobilité et de fluidifier les parcours résidentiels. C'est également une solution qui permet de réorienter une partie de l'argent public affecté au logement social au soutien de l'accession à la propriété. Solution d'autant plus pertinente que **cela peut prendre effet dans les endroits qui connaissent de véritables besoins, à savoir sur l'ensemble du territoire et pas seulement en zones tendues.**

« Enfin, cette incitation limiterait les effets du mécanisme de péréquation aujourd'hui inévitable entre le logement privé et le logement social, car seul un prix plus élevé des lots libres permet aujourd'hui, dans des opérations mixtes, de réaliser du logement social et de compenser son coût de revient.

« **Produire du logement abordable et favoriser une réelle mixité sociale suppose d'abord une action forte sur les prix du foncier** pour améliorer la solvabilité des ménages. »



Pascale Poirot
Présidente du SNAL

“ Seul un prix plus élevé des lots libres permet aujourd'hui, dans des opérations mixtes, de réaliser du logement social. ”

⁽¹⁾ Cour des comptes, « Le logement social face au défi de l'accès des publics modestes et défavorisés », Rapport thématique, 22 février 2017

Le SNAL, seule organisation professionnelle dédiée exclusivement à l'aménagement, regroupe 300 entreprises, majoritairement privées, réparties au sein de 14 chambres régionales. Il accompagne la profession à satisfaire une mission d'intérêt général par l'exercice d'un devoir de conseil à l'égard des élus pour participer de manière opérationnelle à l'aménagement du territoire ; préserver l'harmonie, conjurer le déclin et développer l'attractivité des territoires ; répondre à l'hétérogénéité des besoins en logement par un ensemble de solutions diversifiées. Garant du professionnalisme et des compétences de ses adhérents, le SNAL c'est, au quotidien : un centre d'expertise sur les évolutions législatives, administratives, économiques et sociales de la profession ; un service de formation continue au plus près des problématiques des territoires ; un laboratoire dédié à l'innovation des techniques et à l'évolution des savoir-faire dans le domaine de l'urbanisme et de l'environnement ; un partenaire des élus locaux, des parlementaires et des pouvoirs publics.

SNAL - Syndicat national des aménageurs lotisseurs

5, rue de Vienne - 75008 Paris – www.snal.fr - 01 44 20 09 10 - contact@snal.fr



Contacts presse

Annabel Corlay
Sophie Gommé

@ annabel@sogocom.fr
@ sophie@sogocom.fr

☎ 04 50 45 69 15
☎ 07 70 11 71 14